

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Participation financière au dispositif des Intervenants Sociaux en Commissariat de Marseille - Convention avec l'Etat, la ville de Marseille et son CCAS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de participer à hauteur de 47 756 € au dispositif «Intervenants Sociaux en Commissariat» pour la commune de Marseille,
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer la convention, dont le projet est joint en annexe au rapport, avec les représentants de l'état, de la ville de Marseille et de son CCAS.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
Mme CARREGA ne prend pas part au vote

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée